

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1301 Décisions concernant les Ministères

n° 1301

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

La peine de rétrogradation est infligée à M. Aouad Abdoukader Odoua. Agent auxiliaire en service au Ministère des Finances (Bureau du Matériel du Service des Finances). Pour comoter de la date de la présente décision, le salaire forfaitaire mensuel de M. Aouad Abdoukader Odoua, fixe suivant décision n° 799 du 9 avril 1959, est ramené à quinze mille francs (15.000 fr.).